



Délibération
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 017-211704150-20190626-2019_80REGFOND-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUN 2019

2019 - 80. REGULARISATION D'UN FOND DE CONCOURS DE LA VILLE DE SAINTES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES POUR LE CITY STADE A BOIFFIERS-BELLEVUE

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Jean ENGELKING à Christian SCHMITT, Erol URAL à Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE à Bruno DRAPRON, Caroline AUDOUIN à Annie TENDRON, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD, Laurence HENRY à Serge MAUPOUET.

Absentes excusées : 2

Brigitte FAVREAU, Claire CHATELAIS.

Secrétaire de séance : Françoise BLEYNIE

Date de la convocation : 19 juin 2019

Date d'affichage : 10 JUIL. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5215-26, L. 5215-27 et L. 5216-5,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral n°17/2605-DRCTE-BCL du 20 décembre 2017 et notamment l'article 6, I), 4) comprenant entre autres « l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, et la déclinaison des programmes d'action définis dans le contrat de ville »,

Vu la délibération n°2015-72 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2015 autorisant le Président de l'Agglomération de Saintes à signer le Contrat de Ville,

Vu la délibération n°2018-62 du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2018 approuvant le projet « City Stade » et validant le plan de financement,



Vu la délibération n°2018-200 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018 autorisant la convention de mise à disposition d'un terrain SEMIS pour la réalisation d'un City Stade dans le quartier prioritaire Boiffiers Bellevue,

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que le city stade, situé dans le quartier prioritaire Boiffiers Bellevue, répond aux orientations stratégiques du contrat de ville avec pour objectifs opérationnels d'agir en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des habitants, développer des actions pour que les citoyens soient acteurs de leur santé et permettre de recréer du lien social intergénérationnel sur cet espace,

Considérant que cet équipement permet de favoriser la participation des habitants, d'impliquer les jeunes et de permettre un investissement des associations sportives dans le quartier,

Considérant le plan de financement annexé à la présente délibération,

Considérant les crédits votés au budget supplémentaire, chapitre 204, article 1512,



Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 13 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- sur l'attribution d'un fond de concours à la communauté d'agglomération de Saintes d'un montant de 13 378,54 €,
- sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer tous documents y afférents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affaire suivie par Pascal JALLU
Coordonnateur contrat de ville
Tél. : 07.87.23.10.34
p.jallu@agglo-saintes.fr

MAIRIE DE SAINTES
Monsieur Jean-Philippe MACHON
Maire
Square André Maudet
BP 319
17107 SAINTES CEDEX

Ref. : 2019D/178/ VIL

Objet : Demande de fonds de concours projet city stade

Saintes, le - 6 MARS 2019

Monsieur le Maire, cher collègue,

Dans le cadre du partenariat contractualisé au titre du Contrat de Ville entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Saintes, nos services respectifs ont travaillé sur la réalisation du City Stade dans le quartier prioritaire de Boiffiers-Bellevue. Cet équipement est opérationnel depuis Octobre 2018.

Suite au courrier du 28 décembre 2017, précisant que la Communauté d'Agglomération de Saintes était le maître d'ouvrage et demandant à la Ville de Saintes de participer au financement du projet par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge, la CDA a été destinataire d'un courrier du 22 janvier 2018 l'informant de la possibilité de valider par votre conseil municipal une participation financière de 50 % du montant à charge dans une enveloppe maximale de 20 000 € TTC.

Aussi, au regard du budget définitif de l'opération (cf. document ci-joint), je sollicite auprès de la Ville de Saintes un fonds de concours à hauteur de 13 378,54 €.

Comme vous pourrez le constater, le coût de l'opération est en deçà du budget prévisionnel.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Communauté d'Agglomération de Saintes
4, Av. de Tombouctou
17100 SAINTES
Jean-Claude CLASSIQUE

Bilan budgétaire de l'opération « City Stade »

DEPENSES		RECETTES	
	HT		HT
CITY STADE	40 407.25 €	CNDS	13 985 €
Ilot Out Fit Gym	7 678.48 €	DETR	15 662.35 €
Eclairage	6 534.60 €	Conseil Départemental	6 245 €
Défibrillateur	1 953.00 €	Fond de concours Ville de Saintes	13 378.54 €
Mobilier urbain	3 511 .60 €	CDA de Saintes	13 378.54 €
Panneau Affichage	2 564.50 €		
TOTAL DES DEPENSES	62 649.43 €	TOTAL DES RECETTES	62 649.43 €